

AVIS AUX IMPORTATEURS

Etant donné les circonstances actuelles liées à la crise sanitaire mondiale CORONA et par précaution, les sociétés importatrices de produits soumis au CTI sont priées de présenter :

- un CD comportant tous les documents du dossier de demande d'APE
- une enveloppe scellée renfermant tous les documents

NB :

- A marquer le nom de la société et le numéro de la facture sur le CD et sur l'enveloppe tout en précisant le numéro de téléphone portable sur l'enveloppe
- Présenter une colle pour sceller le timbre lors de la récupération des APE et des AMC
- Vous serez contacté par téléphone pour venir récupérer vos autorisations

Merci pour votre compréhension

SE PROTEGER C'EST AUSSI PROTEGER LES AUTRES


Ministère de la Santé
Chargée de la Gestion de la Direction
de la Pharmacie et du Médicament
Dr. M. Mariem RA7GALLAH KHROUFI